



CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL
ESCUELA JUDICIAL



Red Europea de Formación Judicial
European Judicial Training Network (EJTN)
Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

GUIDE DIDACTIQUE

DIRECTEUR

M. Luis Lacambra Morera

Magistrat de la *Sala de lo Social*
du *Tribunal Superior de Justicia* de Madrid

DIRECTRICE ACADEMIQUE

**Mme. María Dolores Valdueza
Blanco**

Professeur de l'Université
Carlos III de Madrid

DIRECTEUR TECHNIQUE

M. Carlos Uribe Ubago

Magistrat
Directeur du Service de Formation Continue
de l'École Judiciaire

COURS VIRTUEL
ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN
SOCIAL
2^{ème} ÉDITION - 2011/12

PRÉSENTATION DU COURS

Le CGPJ a décidé d'organiser la deuxième édition de ce cours virtuel, dans le cadre de l'Espace Judiciaire européen, dans l'idée de permettre, dans l'exercice de notre fonction dans la juridiction judiciaire sociale et dans la mesure que notre tâche quotidienne nous le permet, l'acquisition de plus de connaissances concernant le droit communautaire afin de les appliquer à nos décisions. Il s'agit d'avoir une perspective, la plus large possible, du système juridique communautaire dont le règlement, qui est indépendant et différencié de notre droit interne, fait partie de l'ordre juridique propre à chaque État membre de l'Union européenne, tel qu'il a été reconnu par la Cour de justice du Luxembourg.

Il est évident que ce panorama réglementaire nous sert comme un outil essentiel dans la procédure d'affaires qui ont de plus en plus de connexions transcendantales avec le droit communautaire, raison pour laquelle il s'avère particulièrement important que nous dédions le cours à l'approfondissement des matières qui ont été estimées appropriées de par leur connexion directe avec le multiple et varié acquis de litiges soumis à la connaissance de la juridiction du travail, qui, en outre, va s'élargir, si finalement la nouvelle loi régulatrice de la juridiction sociale est adoptée, à de nouvelles compétences attribuées à la juridiction administrative.

La méthode et l'application se sert de tous les avantages propres au système e-learning ou de formation on-line, qui permet la participation de tous, sans barrières de temps et d'espace, par le biais du contact en ligne, constant et vif, avec les tuteurs, pièce fondamentale de cette utile plateforme depuis laquelle, avec persistance et plein d'enthousiasme, l'on essaie d'aborder, pour la première fois pour cette juridiction, une intéressante perspective des applications du droit communautaire.

Les matières ont été structurées en quatre modules, pour essayer d'aborder les matières qui ont été considérées particulièrement intéressantes pour notre travail quotidien, une référence inévitable si nous nous proposons de consolider

une base de connaissances et une vision pragmatique qui nous permettront d'adopter des décisions, plus en profondeur, de la meilleure manière possible dans toutes les affaires où les normes et la jurisprudence communautaire nous serviront, directement, pour aborder leur analyse et décision.

Ce cours, pour son efficace viabilité, est subventionné par l'Union européenne et compte avec la participation de juges appartenant à tout son espace, raison pour laquelle les sujets sont présentés en espagnol, en français et en anglais.

PRÉSENTATION DES ENSEIGNANTS

L'équipe d'enseignants de ce cours est constituée par un ensemble de membres de la magistrature et de l'université, avec la présence de membres de la carrière judiciaire de la juridiction du travail et de professeurs et chercheurs spécialisés dans le droit du travail et de la sécurité sociale, appartenant à cinq universités.

À la suite nous allons faire une petite introduction de nos principaux collaborateurs.

DIRECTEUR

	<p>M. Luis Lacambra Morera Magistrat de la Sala de lo Social du Tribunal Superior de Justicia de Madrid</p>
<p><i>Note du curriculum :</i> Magistrat de l'Orden Social Master du Real Instituto de Estudios Europeos versant sur les <i>Communautés européennes et de l'Union européenne</i> Il a participé comme conférencier dans plusieurs cours sur le droit communautaire organisés par le Conseil de la magistrature</p>	

DIRECTRICE ACADEMIQUE ET TUTRICE DU MODULE III



Dña. María Dolores Valdueza Blanco
Professeur du Département de Droit
Social et International Privé de
l'Universidad Carlos III de Madrid.

DIRECTEUR TECHNIQUE



M. Carlos Uribe Ubago
Magistrat
Directeur du Service de formation
continue

Note du curriculum :

Magistrat de l'Orden Social, développant sa fonction judiciaire à Barcelone et à Alicante.

Actuellement, il est le Directeur du Service de formation continue de l'École judiciaire.

Au préalable il exerça comme avocat, étant spécialisé dans le travail, la famille et le droit européen

Master en droit européen.

Il a fait plusieurs études de post-degré de droit de la famille, droit commercial, droit fiscal, français juridique, etc.

Il a travaillé comme enseignant dans l'Universitat Pompeu Fabra comme maître de conférences associé de droit du travail.

Il a participé dans plusieurs projets internationaux : projets Twinning de l'Union européenne, Aula Ibéro américaine, etc.

TUTEUR DU MODULE I



M. José Manuel Gómez Muñoz
Professeur Jean Monnet-European
Law, de l'Université de Séville

Note de curriculum :

Professeur de droit de l'Union européenne Jean Monnet.

Maître de conférences du droit du travail et de la sécurité sociale de l'Université de Séville.

Il a reçu plusieurs prix entre autres : le *Premio Extraordinario de Doctorado* (Université de Séville, 2005), le *Premio de Investigación del Consejo Económico y Social* (2001), le *Premio Andalucía de Migraciones* (2004), etc.

Auteur de plusieurs publications et conférencier dans plus de 150 congrès et symposiums nationaux et internationaux.

TUTEUR DU MODULE II



M. Francisco Javier Calvo Gallego
Maître de conférences du
département du droit du travail de
l'Université de Séville

Note de curriculum :

Directeur du département de droit du travail et de la sécurité sociale de l'Université de Huelva et ultérieurement secrétaire du même, il a aussi été sous-directeur de l'École de relations de travail de l'Université de Huelva

Directeur du portail de responsabilité sociale et de relations de travail du ministère de l'emploi de la Junta de Andalucía, il se trouve aussi à la charge du projet du portail du droit du travail du Consejo Andaluz de Relaciones Laborales.

Il a réalisé plusieurs études pour l'Organisation internationale du travail, la Commission et le Parlement européen, le ministère du travail, et les services publics étatique et andalous d'emploi.

Pour plus d'information vous pouvez consulter la page personnelle ci-dessous :

<http://personal.us.es/javiercalvo/>

TUTRICE DU MODULE IV



Dª Rosa María González de Patto
Professeur titulaire de Droit du Travail
et Sécurité Sociale de l'Universidad
de Granada.

CONTENUS

MODULE 1 : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DROIT SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Tuteur: **Dr. José Manuel Gómez Muñoz**

Sujet 1.- STRUCTURE COMPÉTENTIELLE ET RÈGLES SOCIALES COMMUNAUTAIRES

M. José Manuel Gómez Muñoz, Professeur Jean Monnet-European Law, de l'Université de Séville.

SUJET 2.- EFFICACITÉ DU DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE

M. Antonio Pérez Van Kappel. Greffe de la Cour de justice de l'Union européenne.

SUJET 3.- LE SYSTEME D'APPELATIONS DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE. LA QUESTION PRÉJUDICIELLE

M. Joaquín Huelin Martínez de Velasco. Magistrat de la *Sala de lo Contencioso-Administrativo* du Tribunal Suprême d'Espagne.

MODULE 2 : NO DISCRIMINATION ET CITOYENNETÉ COMMUNAUTAIRE

Tuteur: **M. Francisco Javier Calvo Gallego**

SUJET 4.- LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (I)

Mme María Fernanda Fernández López, Professeur de droit du travail. Faculté de droit. Université de Séville.

M. Francisco Javier Calvo Gallego, Maître de conférences du département de droit du travail de l'Université de Séville

SUJET 5.- LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (II)

Mme María Fernanda Fernández López, Professeur de droit du travail. Faculté de droit. Université de Séville.

M. Francisco Javier Calvo Gallego, Maître de conférences du département de droit du travail de l'Université de Séville

SUJET 6.- CITOYENNETÉ COMMUNAUTAIRE

M. Dimitry Teodoro Berberoff Ayuda. Magistrat de la *Sala de lo Contencioso-Administrativo* du Tribunal Supérieur de Justice de la Catalogne

SUJET 7.- LA LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT EL LE DROIT DU TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS L'UE

Mme. M^a Luisa Segoviano Astaburuaga, Magistrat de la Salle Sociale du Tribunal Suprême d'Espagne.

MODULE III : LA SÉCURITÉ SOCIALE

Tutrice : **Mme M^a Dolores Valdueza Blanco**

SUJET 8.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATIVE : ASPECTES GENERAUX DES RÈGLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

M. Claude Dedoyard, Premier Substitut. Auditorat du Travail de Bruxelles

SUJET 9.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATIVE : LES PRESTATIONS (I)

M. Carlos García de Cortázar Nebreda. Ex conseiller coordinateur de Travail de la Représentation Permanente Espagnole à l'Union européenne

SUJET 10.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATIVE : LES PRESTATIONS (II)

Mme. M^a Dolores Valdueza Blanco. Maître de conférences du Département de droit du travail et sécurité sociale de l'Université Carlos III de Madrid.

SUJET 11.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATIVE : LES PRESTATIONS (III)

M. Fernando Lousada Arochena. Magistrat de la Salle Sociale du Tribunal Supérieur de Justice de Galice.

MODULE IV : LA DIMENSION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DU DROIT SOCIAL DANS L'UNION EUROPÉENNE

Tutrice **Mme. Rosa M^a González de Patto**

SUJET 12.- LA PROTECTION DES DROITS DERIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (I)

M. Ignasi Camós Vitcoria. Conseiller de Travail de la Représentation Permanente Espagnole à l'Union européenne.

SUJET 13.- LA PROTECTION DES DROITS DERIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (II).

Mme. Rosa M^a González de Patto. Maître de conférences de droit du travail de l'Université de Granada.

SUJET 14.- VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (I):
INSOLVABILITÉ ET LICENCIEMENTS COLLECTIFS

Miguel Carlos Rodríguez-Piñero Royo, Professeur de droit du travail.
Université de Huelva

M. Giorgio Verrechia, Maître de conférences de droit du travail de l'Université
de Cassino (Italie)

Mme Emilia Castellano Burguillo, département Anton Menger (Droit du travail
et sécurité sociale) de l'Université de Huelva et **M.**

SUJET 15.- LES VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (II) : LA
TRANSMISSION D'ENTREPRISE

M. Jesús Cruz Villalón, Professeur de droit du travail. Faculté de droit.
Université de Séville.

Mme Patrocinio Rodríguez Ramos, Maître de conférences de droit du travail
et de la sécurité sociale. Université Séville.

SUJET 16. LES DROITS COLLECTIFS DES TRAVAILLEURS : DIALOGUE
SOCIAL, NÉGOCIATION COLLECTIVE, INFORMATION ET CONSULTATION

M. Philippe Pochet. Directeur du European Trade Union Institute (ETUI)

OBJECTIFS

L'application judiciaire du droit communautaire, dont le complexe système de sources est indispensable aux juges pour aborder notre fondamental travail d'application et d'interprétation des normes et de la jurisprudence, s'unit à celle des ordres juridiques internes de chaque État. Cette double réalité où nous affrontons la décision de conflits sous le couvert des deux droits, celui de chaque pays et celui du cadre communautaire peut nous rendre plus facile la connexion avec des juges de notre propre entourage pour débattre et réfléchir sur des aspects et des questions d'intérêt commun concernant la fonction juridictionnelle, car si les normes et la doctrine jurisprudentielle sur ce droit sont communes, il peut aussi y avoir une espèce de coopération judiciaire, pour employer les termes propres d'autres domaines juridictionnels, allant dans le sens d'un échange d'impressions (débat et réflexion) concernant l'énorme quantité de matières réglées par la réglementation communautaire et qui surgissent chaque jour dans la décision des affaires.

Le cours virtuel que nous commençons maintenant constitue une extraordinaire chance pour mener à bien cette relation avec les collègues qui résolvent des litiges dans le domaine du travail et qui participent également dans cet espace judiciaire européen, auquel nous essaieront de donner le plus grand dynamisme sous tous ses angles. C'est pour cette raison que son intérêt ne porte pas seulement sur les avantages que fournit l'apport de connaissances théoriques et pratiques d'un droit d'application préférentiel mais sur la mise en commun de façon réelle et effective d'opinions, de points de vue ou d'approches des questions traitées dans les sujets qui intègrent les modules structurant le cours.

Ces deux orientations ou tendances sont donc préfixées, toutes deux sont interactives, l'une développée dans la constante relation avec les tuteurs du cours, et l'autre projetée vers cette « coopération » qui transcende notre cadre pour rencontrer ceux, qui comme nous, exercent ce travail juridictionnel dans d'autres pays de l'Union européenne.

RESSOURCES POUR L'ÉTUDE DES CONTENUS

Les participants disposeront des matériaux d'étude suivants :

- ✓ Seize sujets en format *pdf* rédigés par les enseignants, qui pourront être consultés et téléchargés depuis le campus virtuel.
- ✓ Un questionnaire d'autoévaluation pour chaque sujet qui peut être complété dans le campus virtuel. Ces questionnaires ont pour but d'aider les participants à vérifier la correcte compréhension des aspects fondamentaux des contenus du cours.
- ✓ Un cas pratique pour chacun des sujets des trois modules du cours. Tel que cela est énoncé dans la partie relative aux activités à réaliser pendant le cours. Il est juste nécessaire de résoudre un cas pratique du module I et deux des Modules II et III, selon votre choix.
- ✓ Une introduction pour chaque module du cours, à la charge des tuteurs.
- ✓ Un schéma de chaque sujet du cours qui sera remis en format *flash* pour sa consultation on-line et en *pdf* pour son téléchargement.
- ✓ Un enregistrement en format *vidéo* avec la présentation de chaque module faite par le tuteur. L'audio de ces vidéos, dans les trois langues employées sera également mise à votre disposition en format *mp3* pour que vous puissiez le télécharger et consulter l'audio *off-line*
- ✓ Présentation du cours en format vidéo faite par la Direction du cours.
- ✓ Un enregistrement en format vidéo des conférences prononcées au cours de la session présentielle.
- ✓ Tout autre matériel ayant un intérêt, aussi bien en format électronique que papier.

Ces matériaux d'étude seront disponibles sur la plateforme du cours virtuel en espagnol, français et anglais. La traduction des sujets est réalisée par des spécialistes en traduction juridique dans le but d'obtenir des textes employant la terminologie adéquate.

PHASE PRÉSENTIELLE

À la fin du cours, une séance présentielle, d'une durée d'un jour et demi aura lieu au Service de formation continue à Madrid **en octobre 2012**.

La séance présentielle est volontaire et il n'est pas obligatoire d'y participer pour l'obtention du certificat de profit du cours. Elle **sera réservée aux participants qui ont suivi le cours dans sa totalité avec assiduité et ayant réalisé les cas pratiques prévus après l'évaluation positive des tuteurs**.

Parmi ses objectifs, nous soulignons la mise en commun des connaissances acquises, l'échange d'expériences et d'opinions entre les participants et les enseignants ainsi que l'évaluation des divers aspects du cours.

La méthodologie employée lors de la séance présentielle sera celle des séminaires et des ateliers de travail. A cette fin, nous analyserons, en groupes réduits, des cas réels, coordonnés par les tuteurs des cas réels de la pratique de la fonction judiciaire. De plus, des conférences seront assurées par de renommés spécialistes en la matière concernant des sujets d'actualité dans le domaine de la coopération judiciaire en matière sociale.

CALENDRIER

Le cours comprend deux phases :

- A. **Phase e-learning** : qui se déroulera du 12 mars au 8 juillet 2012.
- B. **Phase présentielle** : elle aura lieu à la fin du cours à Madrid, au mois d'octobre 2012.

A. Phase e-learning

Même si le déroulement du cours a un caractère flexible, afin de s'adapter, dans la mesure du possible, aux caractéristiques personnelles de chaque étudiant, l'on a établi le calendrier suivant, où tous les matériels du cours seront mis à disposition des participants.

Envoi des mots de passe et documentation du cours	Du 5 au 9 mars 2012
Module 0 sur la mise en pratique des outils de la plateforme informatique (Module non obligatoire)	12 mars/ 18 mars
Module I (Sujets 1, 2 et 3)	19 mars/ 15 avril
Module II (Sujets 4-7)	16 avril / 13 mai
Module III (Sujets 8-11)	14 mai / 10 juin
Module IV (Sujets 12-16)	11 juin / 8 juillet
Dernier délai pour la remise des cas pratiques et fermeture des débats	9 juillet/ 29 juillet

B. Phase Présentielle

Elle se déroulera au siège du Service de formation continue à Madrid, au mois d'**octobre 2012**.

ACTIVITÉS À RÉALISER TOUT LE LONG DES TUTORATS

Les sujets du cours seront introduits dans le Campus Virtuel selon le calendrier prévu, et resteront à disposition des participants jusqu'à la fin du cours. Pour l'étude de chaque sujet il s'avère nécessaire de fournir un effort spécial et d'y consacrer du travail personnel (approximativement cinq heures). Les participants disposeront d'un questionnaire d'autoévaluation sur les contenus de chaque sujet afin de pouvoir vérifier par eux-mêmes les apprentissages acquis. Aussi, chaque sujet sera-t-il complété par un schéma visant une meilleure compréhension des contenus.

L'on proposera aussi un cas pratique relatif à chaque sujet. Il sera obligatoire de réaliser au choix un ou deux des cas pratiques proposés dans chaque module. Pour le Module I il sera nécessaire de réaliser un seul des cas proposés et pour le Module II et III il faudra en réaliser deux. Une fois fait, le cas pratique devra être envoyé au tuteur responsable du module en question moyennant l'outil qui à cette fin a été installé sur la plateforme.

Une fois que le tuteur aura examiné le cas pratique remis par chaque participant, il l'évaluera et enverra un commentaire académique sur le travail réalisé à travers l'outil informatique de la plateforme, pour échanger des opinions et pouvoir ainsi tous deux enrichir leur l'apprentissage respectif.

D'un autre côté, pour chacun des modules, nous organiserons un forum de débat à partir d'un sujet d'intérêt proposé par le tuteur en question, qui en sera le modérateur ; tous les étudiants sont invités à y participer.

COMMUNICATIONS AVEC LES RESPONSABLES DU COURS

Pour toutes les questions en rapport avec le contenu de chaque module ou sujet, les participants pourront se mettre en contact à travers le courrier électronique interne de la plateforme avec les tuteurs correspondants.

Pour toute question à caractère administratif ou technique vous pouvez vous mettre en contact avec l'École Judiciaire à travers le courrier électronique interne de la plateforme, ou en appelant Angel Fresneda ou Concha Vega aux numéros de téléphone +34 91 700 58 07 / 19 (Service de Formation Continue), pour les participants espagnols, ou bien Antonio Marchal au email antonio.marchal@cgpj.es ou au numéro de téléphone +34 93 406 73 79 (Département de Relations Externes et Institutionnels) pour les participants d'autres nationalités.

CERTIFICATS ET ÉVALUATION DU COURS

L'on délivrera deux types de certificats, l'un de **profit** pour les personnes qui réaliseront, de manière satisfaisante, tous les cas pratiques et l'autre de **participation** pour les personnes qui ont régulièrement suivi le cours mais qui n'ont pas remis la totalité des cas pratiques.

Le cours a une charge scolaire équivalente à 100 heures de travail personnel (correspondant à 4 crédits ECTS).

À la fin du cours, l'on demandera à tous les participants d'exprimer leur opinion sur le déroulement du cours et leur appréciation à travers un questionnaire. **La Direction du cours acceptera, à tout moment, les suggestions et commentaires des participants afin d'améliorer cette activité formative.**